



Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
Reçu en préfecture le 03/04/2026  
Publié le 31/4/26  
D : 031-213104219-20260402-DEL2026\_03\_28-DE

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

**Etaient présents : 23**

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOLE, LICTEVOUT, CAZES,

**Procurations : 03**

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU  
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE  
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents : 01**

M. LOISEAU

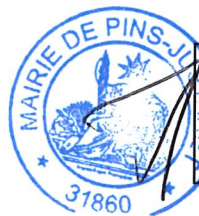
Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

**DELIBERATION N° 2026-03-28**

**Foncier Acquisition aux consorts Coffe –  
cheminement piétons-cycles du chemin de la Croisette –**

La Commune porte le projet de création d'un itinéraire piétons-cycles sur le chemin de la Croisette pour relier le barreau déjà existant au droit du cimetière et la Place René Loubet. La Commune a demandé à la Direction de la Voirie et de l'espace public du Muretain Agglo de travailler sur ce projet.

Dans ce cadre, les premières esquisses ont abouti à la nécessité d'acheter du foncier sur certaines sections pour la réalisation de ce projet et c'est le cas notamment de la section située entre le Cimetière et l'impasse des Tuileries,



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026\_03\_28-DE

Berger  
Levrault

Le Commune a pris contact avec les consorts Coffe propriétaires des terrains riverains qui ont donné leur accord pour la cession de 248 m2 au total (soit 166 m2 sur la parcelle AL 57 et 82 m2 sur la parcelle AL 58) au prix de 1 €/m2 soit un total de 248 €.

La division parcellaire ayant eu lieu, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition aux consorts Coffe des parcelles AL 85 (166 m2) et AL 87 (82 m2) pour une surface totale de 248 m2 au prix de 1 €/m2 et de prendre en charge les frais afférents à cette acquisition

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

**DECIDE** d'autoriser l'acquisition aux consorts Coffe des parcelles AL85 et AL 87 pour une surface totale de de 248 m2 au prix de 1 €/m2 et de prendre en charge les frais afférents à cette acquisition.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

